

Berne, le 30 mai 2022

## **Session d'été 2022 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil national,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **22.3392 – Motion « Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle »**

*Traitée le mercredi 8 juin 2022*

*Recommandation : accepter*

Toutes les [études](#) dans le domaine de la pauvreté montrent qu'une bonne formation est la clé d'une vie autodéterminée. Si l'accès à la formation était facilité pour les requérant·e·s d'asile débouté·e·s et les sans-papiers, cela augmenterait leurs chances de mener une vie indépendante. De plus, cette réglementation serait aussi dans l'intérêt de l'économie, car les places d'apprentissage à pourvoir sont nombreuses et cela contribuerait à la stabilité des relations d'apprentissage. **Nous recommandons donc d'adopter la motion.**

### **21.4418 – Motion « Campagnes de prévention contre la violence »**

*Traitée le jeudi 16 juin 2022*

*Recommandation : accepter*

La Suisse a ratifié la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) ; cette motion va dans le même

sens et demande à la Confédération d'organiser régulièrement des campagnes de prévention contre différentes formes de violence. Les campagnes devraient ainsi sensibiliser aux violences domestiques, sexuelles et de genre, avec une attention portée aux victimes mais aussi aux potentiel-le-s auteur-e-s.

Qu'elle soit physique ou psychologique, la violence peut être considérée comme une aggravation d'actions discriminantes. Dans le cadre de nos professions, nous œuvrons pour les droits humains et nous refusons toute forme de discrimination ; **nous sommes donc favorables à cette motion** qui demande que la Suisse investisse davantage dans des campagnes de prévention.

#### **20.3823 – Motion « Pour une loi-cadre relative à la garantie du minimum vital »**

*Traitement possible sous « Intervention parl. en catégorie IV DFI », mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 ou jeudi 16 juin 2022*

*Recommandation : accepter*

La motion demande au Conseil fédéral un projet de loi qui définisse entre autres un minimum vital social, afin que la participation à la vie sociale soit possible aussi pour les personnes qui dépendent de l'aide sociale. **AvenirSocial soutient explicitement la demande formulée.** Nous constatons avec une urgence croissante la nécessité d'une réglementation nationale de l'aide sociale. Cela permettrait de pallier à de nombreux problèmes qui résultent des 26 réglementations cantonales différentes et qui touchent les personnes les plus vulnérables de notre société.

#### **21.428 – Initiative parlementaire « Jus soli. Il est grand temps! »**

*Traitement possible sous « Initiatives parl. 1<sup>ère</sup> phase »*

*Recommandation : accepter*

AvenirSocial est d'avis que les personnes devraient pouvoir participer aux décisions qui les concernent là où se situe le centre de leurs intérêts, là où elles vivent, se forment et travaillent. **Nous soutenons cette initiative parlementaire** qui demande que toute personne née en Suisse et ayant grandi dans notre pays obtienne les droits civiques ou la nationalité suisse à sa majorité, de manière à être considérée en tant que membre à part entière de la société suisse.

#### **20.498 - Initiative parl. « Aide sociale. Obliger les bénéficiaires à respecter leur obligation de remboursement, en empêchant notamment les transferts sur des comptes tiers »**

*Traitement possible sous « Initiatives parl. 1<sup>ère</sup> phase »*

*Recommandation : rejeter*

Pour commencer, nous sommes très critiques concernant le remboursement des prestations de l'aide sociale. Les personnes en détresse financière qui demandent l'aide sociale ne devraient pas être découragées par une éventuelle clause de remboursement. Le taux de non-retrait de l'aide sociale **d'environ 30%** montre que c'est pourtant le cas.

Ensuite, les **chiffres** montrent que moins il y a d'obstacles pour l'obtention de l'aide sociale, plus la situation d'urgence est dépassée rapidement et durablement. Plus il y a de **ressources engagées pour le suivi d'une personne**, plus l'indépendance économique a de chances d'aboutir.

Par ailleurs, ce sont les communes ou les cantons qui décident aujourd'hui si et dans quelle mesure l'aide sociale doit être remboursée. Ainsi, en Suisse romande on ne connaît pratiquement pas l'obligation de remboursement. Enfin, nous attirons l'attention sur le peu de données disponibles concernant la non-déclaration de changements dans les revenus.

Même si nous saluons généralement l'objectif d'harmonisation de l'aide sociale au niveau national poursuivi par l'initiative parlementaire, **nous la rejetons fermement d'un point de vue technique**, car la politique se ferait à nouveau sur le dos des plus faibles dans notre société.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale